

Département de l'Aude



Mairie de Bages

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE BAGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt-deux avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances à l'Espace Daudé de Bages, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers à la séance : 13

Nombre de Conseillers excusés : 2

Convocation du 14 avril 2026

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Sylvie TESQUIÉ, Alban GROTTI, Emilie EVEILLECHIEN, Michel CELOTTO, Bénédicte COLOMINE, Henri BUSTO, Marie-Aude MASCIAS, Florence LAFOND, Francis ZIEGLER, Fanette BRUEL, Fabrice BERLAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Harmonie CASSAN, Charles REALES.

PROCURATIONS : Harmonie CASSAN à Alban GROTTI.

Mme Marie-Aude MASCIAS est nommée secrétaire.

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} MAI 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Concernant les suppressions, la décision a été soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 17 février 2026.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la mise à jour du tableau des effectifs :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE BAGES AU 01/05/2026.					
Cadre d'emploi	Cat	Effectif budgétisé	Effectifs pourvus	dont temps non complet	Temps de travail des TNC
<u>Filière Administrative</u>					
Attaché principal - Secrétaire Générale	A	1	1	0	0
Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} cl.	C	1	1	0	0
Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} cl.	C	1	0	0	0
Adjoint Administratif	C	1	1	0	0
<u>Filière Technique</u>					
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} cl.	C	1	1	1	28 h/hebdo
Adjoint Tech. Princ. 2 ^{ème} cl. ASVP	C	1	1	0	0
Adjoint Technique	C	4	4	1	30h/hebdo
<u>Filière Culturelle</u>					
Adjoint du Patrimoine Princ. 2 ^{ème} cl	C	1	1	0	0
Adjoint du Patrimoine Princ. 2 ^{ème} cl	C	2	2	2	16h30 et 20h/hebdo

Filière Sociale ATSEM 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	28h/hebdo
Filière police municipale Garde champêtre	C	1	0	0	
		15	13	5	
Agents non titulaires Adjoint administratif	C	1	0	0	TC ou TNC
Adjoint technique	C	1	0	0	
Adjoint du patrimoine	C	1	0	0	

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de BAGES, chapitre 012, article 6411, 6413 et suivants.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent tableau des effectifs,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour : 14 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

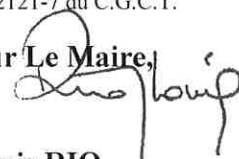
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

La Secrétaire,


Marie-Aude MASCIAS.

Monsieur Le Maire,




Jean-Louis RIO.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Piot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

